



**Décision n° CODEP-DRC-2024-025010 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 18 juin 2024 autorisant la mise à jour du rapport de sûreté, des règles générales d’exploitation, du plan d’urgence interne et de l’étude de maîtrise des risques de l’installation nucléaire de base n° 175, dénommée ECRIN, située dans la commune de Narbonne, dans le département de l’Aude**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment l’article R. 593-34 ;

Vu le décret du 20 juillet 2015 autorisant AREVA NC à créer et exploiter une installation nucléaire de base dénommée ECRIN (entreposage confiné de résidus issus de la conversion) sur le site de Malvésí, commune de Narbonne (département de l’Aude) ;

Vu la décision n° 2015-DC-0508 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 avril 2015 relative à l’étude sur la gestion des déchets et au bilan des déchets produits dans les installations nucléaires de base modifiée ;

Vu la décision n° 2018-DC-0645 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 12 octobre 2018 autorisant la mise en service de l’INB n° 175 ECRIN sur le site de Malvésí ;

Vu le courrier SQE/SJ/JMF/MM/MEAD/GM – CXM-20-001243 du 12 mars 2020 transmettant le dossier de fin de démarrage de l’installation nucléaire de base n° 175 ;

Vu le courrier SQE/DB/AD/PV/CD/TRICASTIN-24-005638 du 28 février 2024 transmettant une mise à jour des règles générales d’exploitation au titre de la décision ASN n° 2015-DC-0508 modifiée.

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Orano, ci-après dénommé « l’exploitant », est autorisé à modifier le rapport de sûreté, les règles générales d’exploitation, le plan d’urgence interne et l’étude de maîtrise des risques de l’installation nucléaire de base n° 175 dans les conditions prévues par les courriers du 12 mars 2020 et du 28 février 2024 susvisés.

## **Article 2**

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

## **Article 3**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 18 juin 2024

*Pour le Président de l'Autorité de sûreté  
nucléaire et par délégation,*

Le directeur des déchets, des  
installations de recherche et du cycle,

Signé

**Cédric MESSIER**